

Commune de Lausanne
Direction des travaux
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 12 octobre 2011

Remarque aux trois mises à l'enquête publique Avenue d'Ouchy 4-6

Madame, Monsieur,

Nous avons examiné les plans des mises à l'enquête susmentionnées sous l'angle du stationnement pour deux-roues légers. En effet, le Plan Général d'Affectation prévoit à son art. 66 al.1 qu'un nombre minimum de places de stationnement réservé aux deux-roues doit être aménagé.

Dans ces trois mises à l'enquête concernant la transformation et le changement d'affectation des locaux de l'ancien centre de tri postal, aucun élément concernant le stationnement n'est mentionné dans l'enquête. Cependant, les nouvelles surfaces transformées en centre commercial, très importantes, généreront des besoins en place de stationnement pour les deux-roues légers, de même que les surfaces dévolues aux bureaux. Il est primordial que cette problématique soit prise en compte à ce stade du projet. Le parking existant n'est en effet pas à même de répondre aux nouveaux besoins générés par cette affectation, entre autre commerciale. Les cyclistes sont des clients non négligeables pour les commerces du centre. De plus, l'offre en stationnement actuel dans le quartier de la gare ne suffit déjà pas à absorber la demande.

Nous demandons donc que le permis de construire soit lié à une étude sérieuse des besoins en stationnement pour les vélos. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra encourager la mobilité douce, bonne pour la santé et pour l'environnement dans un centre-ville qui est déjà plus que saturé.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce à Lausanne, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini
Président

Karine Crousaz
Vice-présidente